1615 - François Le Fèvre - Cabinet du vrai trésor - BCU Lausanne

Auteurs : Bonefons, R.

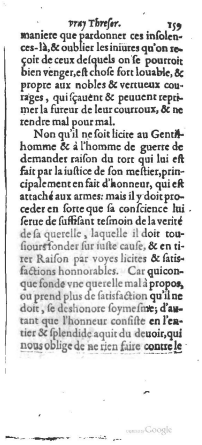

vray Thresor. 159
maniere que pardonner ces insolences-là, & oublier les iniures qu'on reçoit de ceux desquels on se pourroit bien venger, est chose fort louable, & propre aux nobles & vertueux courages, qui sçauent & peuuent reprimer la fureur de leur courroux, & ne rendre mal pour mal.
Non qu'il ne soit licite au Gentilhomme & à l'homme de guerre de demander raison du tort qui lui est fait par la iustice de son mestier, principalement en fait d'honneur, qui est attaché aux armes: mais il y doit proceder en sorte que sa conscience lui serue de suffisant tesmoin de la verité de sa querelle, laquelle il doit toussiours fonder sur iuste cause, & en tirer Raison par voyes licites & satisfactions honnorables. Car quiconque fonde vne querelle mal à propos, ou prend plus de satisfaction qu'il ne doit, se deshonore soymesme; d'autant que l'honneur consiste en l'entier & splendide acquit du deuoir, qui nous oblige de ne rien faire contre le

Informations sur cette page

GenreExemplaire
Mentions légalesImage(s) : Google/Renouvaud
LangueFrançais
SourceLausanne (Ch), Bibliothèque Cantonale et Universitaire de Lausanne, 1N 867 Rec
Format (largeur x format)12°
CouvertureCologny
Contributeur(s)Vervent-Giraud, Sylvie (révision)
ÉditeurAnne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)
Mentions légalesImage(s) : Google/Renouvaud

Informations sur le fichier

Nom original : 1615 Le_cabinet_du_vray_thresor_compris_en_do_Page_172.jpg
Lien vers le fichier
Extension : image/jpeg
Poids : 0.18 Mo
Dimensions : 651 x 1280 px
Fichier créé par Anne Réach-NgôFichier créé le 11/12/2016 Dernière modification le 29/06/2024